

Solidarité avec les étudiants en travail social !

Deux mois qu'ils manifestent dans la France entière, pour que leur formation se maintienne, pour pouvoir, comme les autres stagiaires, être rémunérés pendant la durée de leur stage et surtout effectuer une formation de qualité. Depuis deux mois les pouvoirs publics restent sourds et mettent de ce fait l'ensemble du travail social en danger.

Rappel des faits

Le décret du 31 janvier 2008, relatif à la gratification des stages et au suivi des stages en entreprise, s'applique aussi aux étudiants préparant les diplômes en travail social et effectuant un stage au sein d'un établissement ou d'un service social et médico-social géré par une association.

Pour toutes les conventions de stages signées après le 1er février 2008, les étudiants seront donc gratifiés à hauteur de 12,5 % du plafond de la sécurité sociale (soit 398,13 euros par mois en 2008), si la durée du stage dépasse trois mois consécutifs.

Beaucoup d'associations, et notamment les plus petites, sont en « incapacité » ou ne veulent pas débloquer les fonds. Elles refusent alors de prendre des stagiaires. De ce fait, les formations en travail social basée sur une articulation théorique/pratique sont remis en cause. D'où la mise en péril des formations de travail social.

La gratification : pas suffisant mais mieux que rien

La gratification des stagiaires, si elle reste extrêmement précaire et faible, reste une avancée qu'il s'agit de faire appliquer de manière équitable sur le territoire français. Ce qui n'est pas le cas actuellement dans le travail social.

Des promesses pour les stagiaires....

D'après la circulaire du 21 avril 2008, les fonds liés à la gratification seraient attribués aux terrains accueillant des stagiaires soit cette année, soit l'année 2009, ou l'année 2010. C'est donc l'association qui doit faire l'avance pour gratifier les stagiaires dans le cas où les financeurs (DASS, Conseil généraux) de la structure n'ont pas débloqués d'enveloppe budgétaire).



En effet, qui peut croire que l'Etat souhaite augmenter la masse salariale du secteur médico-social ? Alors que dans le même temps les désengagements des services publics se multiplient et que chaque denier de dépense (sauf quand il faut envoyer l'armée en Afghanistan) est compté. Le médico-social ne rapporte aucun bénéfice financier pour le gouvernement qui est acquis à la richesse privée et à la rentabilisation.

Quelles solutions alors ?

Les étudiants en travail social montrent actuellement un courage, une détermination et une organisation qu'il s'agit de soutenir. S'ils restent seuls, le rapport de force leur est défavorable.

Il s'agit pour les salariés du travail médico social et socio-éducatif de soutenir le mouvement des stagiaires par un mouvement de grève et d'interpellation des instances représentatives du personnel.

La formation des travailleur(se)s sociaux est un enjeu fort du travail social, nous devons être solidaire pour la défendre.

Imposons donc :

- **Des stages gratifiés pour tous les étudiants quelques soient leur statut et leur terrain de stage (privé et public).**
- **Le déblocage immédiat et pérenne d'une enveloppe budgétaire pour financer les stages.**
- **La reconnaissance des diplômes du travail social au niveau licence (LMD).**

**Nous appelons donc l'ensemble des salariés du secteur
médico-social à un rassemblement**

Devant le conseil général

29-31 cours de la Liberté (T1 arrêt Liberté)

Le mardi 17 juin à 12 H 30

CRAETS

Collectif Rhône-Alpin des Etudiants en Travail Social

